



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

QUESTIONNAIRE SUR LA TRANSPARENCE AU TITRE DE L'ACCORD SPS

1.1. Dans le cadre du quatrième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS, le Chili, le Maroc, la Norvège et l'Union européenne ont présenté une proposition commune sur des mesures liées à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence (G/SPS/W/278 [<http://goo.gl/SHRGis>]). Ce document propose des modifications spécifiques des procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3 [<http://goo.gl/1qfO1o>]) visant principalement à améliorer la qualité des notifications SPS et à les rendre plus complètes. Plusieurs Membres se sont dits préoccupés à l'idée de modifier les modèles de présentation des notifications et les procédures recommandées en matière de transparence avant qu'un diagnostic des besoins et difficultés des Membres n'ait été établi.

1.2. Par conséquent, à sa réunion d'octobre 2014, le Comité SPS est convenu de demander au Secrétariat d'élaborer un questionnaire sur la transparence. Un tel questionnaire pourrait en outre aider à déterminer les problèmes rencontrés par les Membres qui pourraient être traités dans le cadre d'un projet déjà en cours visant à améliorer et à moderniser les applications SPS IMS et SPS NSS. Les Membres ont été invités à suggérer des questions à inclure dans le questionnaire et le Secrétariat en a tenu compte en élaborant celui-ci.

1.3. **Les Membres sont invités à remplir le questionnaire en ligne** [<http://goo.gl/BWrcCe>], ce qui prendra environ 10 à 15 minutes. En cas de difficulté pour accéder au questionnaire via Wufoo, il convient de contacter le Secrétariat (spscommittee@wto.org). La date limite pour répondre au questionnaire est le **20 février 2015**.

QUESTIONNAIRE

1 CONTACT

1.1. Qui répond au présent questionnaire?

- L'autorité nationale responsable des notifications SPS (ANN)
- Le point d'information (PIN) national SPS
- Autre

Vos coordonnées:

Nom:
Fonction/Titre:
Organisme/Ministère:
Pays:
E-mail:

1.2. Veuillez vérifier l'exactitude des coordonnées de votre autorité nationale responsable des notifications SPS (ANN) et de votre PIN indiquées dans le Système de gestion des renseignements SPS (SPS IMS – <http://spsims.wto.org/>). Veuillez les corriger si nécessaire:

<u>ANN</u>	<u>PIN</u>
Nom/Administration:	Nom/Administration:
Adresse:	Adresse:
E-mail:	E-mail:
Téléphone:	Téléphone:
Fax:	Fax:
Site Web:	Site Web:

2 ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DES NOTIFICATIONS

2.1. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez lorsque vous remplissez une notification? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Choisir le type de notification qui convient (notification ordinaire, notification de mesures d'urgence, addendum, révision, corrigendum)
- Identifier les normes internationales pertinentes
- Déterminer si la réglementation SPS notifiée est conforme à une norme internationale
- Déterminer si la réglementation SPS notifiée facilite les échanges
- Déterminer les codes du SH pertinents
- Autre:

2.2. Notifiez-vous en ligne au moyen du Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS)?

- Oui
- Non

2.3. Dans la négative, pourquoi? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Nous ne connaissons pas cette possibilité
- Nous ne disposons pas d'une connexion Internet fiable
- Nos procédures réglementaires internes ne nous autorisent pas à notifier en ligne
- Autre:

2.4. Que suggéreriez-vous en particulier en vue de moderniser/d'améliorer le système SPS NSS?

.....

.....

.....

.....

OUTILS UTILISÉS

2.5. De quels outils vous aidez-vous pour remplir une notification? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- D'aucun
- Du Manuel de procédures étape par étape à l'usage des ANN et des PIN [http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/sps_procedure_manual_e.pdf]
- Des procédures recommandées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence ("procédures recommandées en matière de transparence", document G/SPS/7/Rev.3 [<http://goo.gl/1qfO1o>])
- Je ne remplis pas de notifications
- Autre:

DÉLAIS PRÉVUS POUR LA PRÉSENTATION D'OBSERVATIONS

2.6. Conformément au paragraphe 5 d) de l'Annexe B de l'Accord SPS, les Membres sont tenus de prévoir *un délai raisonnable* pour la présentation, la discussion et l'examen des observations concernant une réglementation notifiée. Les procédures recommandées en matière de notification (G/SPS/7/Rev.3 [<http://goo.gl/1qfO1o>]) précisent qu'un *délai raisonnable* s'entend d'un délai d'"au moins 60 jours civils". Lorsque vous n'êtes pas en mesure de prévoir un délai de 60 jours pour la formulation d'observations, quelles sont les principales raisons? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Les délais administratifs liés au traitement et à la présentation des notifications réduisent le temps pouvant être consacré aux observations
 - Nos procédures réglementaires nationales prévoient des délais différents pour la formulation d'observations
 - Autre:
-
-

2.7. Le Comité recommande qu'un Membre notifiant fasse droit aux demandes de prolongation du délai prévu pour la présentation des observations au moyen d'un addendum à la notification originale. Lorsque vous accordez une prolongation de ce délai, l'accordez-vous à l'ensemble des Membres?

- Oui, à tous les Membres
- Uniquement aux Membres en développement
- Uniquement à ceux qui en font expressément la demande
- Autre:

3 QUALITÉ DES NOTIFICATIONS

3.1. D'une manière générale, êtes-vous satisfait de la qualité et de l'exhaustivité des renseignements fournis par les Membres dans leurs notifications SPS?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait

3.2. Si vous rencontrez des problèmes, quels sont-ils? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- La norme internationale pertinente n'est pas identifiée
- Une norme internationale non pertinente est identifiée
- Il n'est fourni aucun lien permettant d'accéder au texte de la mesure notifiée
- Des réglementations ayant une incidence négative sur le commerce sont décrites comme facilitant les échanges et aucun délai n'est prévu pour la formulation d'observations
- Le texte des rubriques "intitulé du texte notifié" et "teneur" de la notification est le même
- Autre:

MOMENT OÙ DEVRAIENT SE FAIRE LES NOTIFICATIONS

3.3. Sachant que, dans les procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3 [<http://goo.gl/1qfO1o>]), il est recommandé de prévoir un délai de 60 jours pour la formulation d'observations sur une réglementation notifiée, êtes-vous, d'une manière générale, satisfait du délai accordé par les autres Membres pour la formulation d'observations sur les notifications ORDINAIRES?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait

3.4. L'Annexe B de l'Accord SPS dispose que les réglementations d'urgence doivent être notifiées immédiatement. D'une manière générale, êtes-vous satisfait des délais dans lesquels sont présentées les notifications DE MESURES D'URGENCE?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait

MOTS-CLÉS

3.5. Le Secrétariat de l'OMC associe des mots-clés aux notifications. Ces mots-clés peuvent être utilisés pour faire des recherches dans le système SPS IMS. Êtes-vous satisfait de la liste des mots-clés? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Oui
- Il manque certains mots-clés
- Certains mots-clés sont peu clairs/prêtent à confusion
- Certains mots-clés sont obsolètes
- Nous n'avons pas connaissance des mots-clés
- Autre:
-

4 RÉCEPTION DES NOTIFICATIONS ET DISPOSITIONS PRISES POUR LEUR DONNER SUITE

4.1. Comment recevez-vous/recherchez-vous les notifications SPS présentées par les autres Membres à l'OMC? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Nous les recevons via la liste de diffusion du Secrétariat
- Nous faisons régulièrement des recherches dans le système **SPS IMS** pour vérifier si de nouvelles notifications sont parues
- Nous faisons des recherches dans le système **SPS IMS** selon les besoins
- Nous faisons régulièrement des recherches dans l'application *Documents en ligne* de l'OMC pour vérifier si de nouvelles notifications sont parues
- Nous faisons des recherches dans l'application *Documents en ligne* de l'OMC selon les besoins
- Nous faisons des recherches dans le portail I-TIP
- Nous ne recevons/recherchons pas de notifications
- Autre:
-

4.2. Identifiez-vous les notifications SPS pertinentes et les portez-vous à l'attention des parties prenantes nationales intéressées?

- Oui, systématiquement
- Oui, parfois
- Rarement
- Jamais

Dans l'affirmative, comment portez-vous les notifications SPS à l'attention des parties prenantes intéressées? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Par courrier électronique
- Au moyen d'un mécanisme d'alerte
- Au moyen d'un bulletin d'information
- Au moyen d'un site Web
- Nous distribuons des tableaux récapitulatifs que nous créons à l'aide du système SPS IMS
- Autre:

4.3. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour ce qui est d'identifier les notifications pertinentes et de les distribuer aux parties prenantes intéressées? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Difficulté à déterminer quelles notifications présentent un intérêt pour nous
- Difficulté à gérer l'important volume de notifications reçues/publiées
- Difficulté à déterminer quelles sont les parties prenantes nationales potentiellement intéressées
- Nous n'obtenons aucune réaction des parties prenantes auxquelles nous envoyons les notifications pertinentes
- Autre:

4.4. Utilisez-vous le système SPS IMS pour rechercher d'autres documents SPS, des problèmes commerciaux spécifiques ou l'adresse d'ANN et de PIN?

- Oui, souvent
- Parfois
- Jamais

Observations:

4.5. Que suggéreriez-vous en particulier en vue de moderniser/d'améliorer le système SPS IMS?

.....

5 DIALOGUE SUR LA RÉGLEMENTATION

5.1. D'une manière générale, êtes-vous satisfait des renseignements mis à disposition par vos partenaires commerciaux concernant leurs réglementations SPS en vigueur?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait

5.2. Dans votre pays, existe-t-il un site Web dédié sur lequel toutes les réglementations SPS en vigueur sont mises à la disposition du public?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez en indiquer le lien

.....

Dans la négative, serait-il possible de mettre les réglementations à disposition sur un tel site Web? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Oui
 - Il serait difficile de créer un site Web et d'en assurer la maintenance
 - Il serait difficile de trouver tous les textes pertinents
 - Autre:
-

TRADUCTIONS

5.3. Si la langue officielle de votre gouvernement n'est pas l'une des langues de travail de l'OMC (anglais, espagnol et français), le PIN/I'ANN est-il/est-elle en mesure de fournir des traductions des documents ou, dans le cas de documents volumineux, des résumés des documents dans l'une de ces langues?

- Oui, le point d'information
- Oui, l'autorité responsable des notifications
- Parfois
- Non

Dans la négative, pourquoi?

.....

.....

5.4. Comment obtenez-vous habituellement des traductions des réglementations SPS notifiées par les autres Membres? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Officiellement, auprès du Membre notifiant
 - De manière informelle, auprès d'autres Membres
 - Par "Google traduction" ou un autre service en ligne
 - Nous obtenons rarement/n'obtenons jamais de traductions
 - Autre:
-

5.5. Rencontrez-vous habituellement des difficultés pour obtenir des traductions des réglementations SPS notifiées par les autres Membres?

- Oui
- Non
- Parfois

OBSERVATIONS SUR LES RÉGLEMENTATIONS NOTIFIÉES

5.6. Êtes-vous satisfait de la manière dont sont traitées vos observations sur les réglementations notifiées par les autres Membres?

- Très satisfait
- Plutôt satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Plutôt insatisfait
- Pas du tout satisfait
- Nous présentons rarement/ne présentons jamais d'observations sur les réglementations notifiées par les autres Membres

5.7. Si vous rencontrez des problèmes, quels sont-ils? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Aucun
- Les délais prévus pour la formulation d'observations ne sont pas prolongés, même s'il en est fait la demande
- Mes observations ne donnent lieu à aucune réponse/aucun accusé de réception
- Mes observations ne sont pas prises en considération
- Il n'est donné aucune justification du fait que mes observations n'ont pas été prises en considération
- Il n'est pas expliqué comment mes observations ont été prises en considération
- Autre:
-

6 PROCÉDURES RECOMMANDÉES POUR L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS RÉSULTANT DE L'ACCORD SPS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE (G/SPS/7/REV.3)

6.1. Trouvez-vous les procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3 [<http://goo.gl/1qfO1o>]) utiles?

- Très utiles
- Parfois/un peu utiles
- Pas du tout utiles
- Je ne connais pas les procédures recommandées en matière de transparence

Observations:

.....

6.2. Quelles parties des procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3) trouvez-vous les plus utiles?

.....

.....

.....

Et quelles parties trouvez-vous les moins utiles?

.....

.....

.....

6.3. Lors de la notification de mesures "de facilitation du commerce", il n'est pas obligatoire d'accorder un délai pour la formulation d'observations. Estimez-vous qu'il faille ajouter des indications au document G/SPS/7/Rev.3 pour définir plus précisément l'expression "de facilitation du commerce"?

- Oui
- Non

6.4. D'autres sections du document G/SPS/7/Rev.3 devraient-elles être clarifiées/révisées?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7 ASSISTANCE TECHNIQUE

7.1. Seriez-vous disposé à fournir une assistance technique à des points d'information et/ou à des autorités nationales chargées des notifications? [Cochez toutes les cases pertinentes]

- Oui, aux pays les moins avancés
- Oui, aux pays en développement
- Non

Dans l'affirmative, sous quelle forme?

.....

.....

7.2. Votre PIN et/ou ANN ont-ils besoin d'une assistance technique?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire succinctement le type d'assistance technique dont vous auriez besoin:

.....

.....

.....

.....

7.3. Avez-vous demandé une assistance technique pour votre PIN et/ou ANN? En avez-vous obtenu une?

- Demandé et obtenu
- Demandé mais pas obtenu
- Obtenu mais pas demandé

Ni obtenu, ni demandé

Si vous avez obtenu une assistance technique pour votre PIN et/ou ANN, a-t-elle été utile? Pourquoi?

.....
.....
.....
.....

Autres observations:

.....
.....

8 OBSERVATIONS FINALES

8.1. Avez-vous d'autres observations ou suggestions en ce qui concerne la transparence dans le contexte de l'Accord SPS?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
